



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2022 A 20 H 00

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 9

Sont présents :

M. Sébastien GUINET, Maire, Président de séance
M. Cédric PAUGET, adjoint au maire
Mme FERRAUX BLANC Magalie, adjointe au maire
M. Nicolas CARTONNET conseiller municipal,
Mme Sylvia FAILLARD, conseillère municipale,
M. Laurent INVERNIZZI, conseiller municipal,
Mme Suzanne LOCATELLI, conseillère municipale,
M. Jérôme MARTIN, conseiller municipal
M. José PEREIRA, conseiller municipal,

Ont donné pouvoir :

Mme Maryline PIERRAT à Mme Magalie FERRAUX BLANC

Sont excusés :

M GOUJON Daniel, premier adjoint au maire
Mme Véronique ARRIGONI, conseillère municipale

Convocation adressée le 19 juillet 2022

M. Cédric PAUGET est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Question n° 1: Adoption des modalités de publicité des actes pour le CCAS et la Régie

Il est rappelé les objectifs et principales dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes pris par les collectivités territoriales. Une délibération a été prise par le conseil municipal du 28 juin 2022.

L'article L2131-12 du CGCT stipule que cette loi est applicable également au CCAS et Régies dotées d'une personnalité morale.

Le CCAS doté d'un conseil d'administration propre délibérera au cours de sa prochaine assemblée. La régie de recettes de Brion n'est pas concernée par cet article.

Question n° 2 : Modification demande de subvention projet vidéo protection

Vu la délibération du 1^{er} mars 2022 décidant de solliciter des subventions sur 8 points caméras tout fibre à la Région pour 30 % du coût de la création du dispositif de vidéo protection pour 6 points caméras et 80 % du coût des caméras ZI (entrée et sortie ZI) pour un montant de 35758.07 € HT sur un montant de travaux de 89 179.24 € HT,

Vu l'avis favorable de la commission de sélection pour la demande au titre du FIPD à hauteur de 8896 €,

Vu l'avis favorable d'HBA en date du 19 juillet 2022 pour l'aide au titre du fonds de concours à hauteur de 17835.85 €,

Considérant que la Région intervient sur le reste à charge de la commune de Brion,

A l'unanimité

Sollicite une subvention à la Région pour le coût de la création du dispositif de vidéo protection pour 8 points caméras soit 11 caméras et 80 € du coût des caméras ZI (entrée et sortie ZI) soit un montant de 35205 € HT.

Adopte le nouveau plan de financement comme suit :

Equipements Equipements TOUT FIBRE	Montant travaux (€ HT)	Subventions		
		FIPD	Région	HBA
CSU	14 706 – 358.40 = 14350			
8 points caméras soit 11 caméras	74 473.32 €	Subv. Sollicitée 25% = 17 792.66€	<u>Pour CSU</u> : $(14350/11)=1304.54*8$ caméras = 10 436€ <u>Coût</u> : $66900 - -17835.85-8896*8/11) = 45064$ <u>Subv. Sollicitée 50%</u> $45604*50\% = \underline{22\ 532€}$	<u>Subv</u> <u>sollicitée 8</u> <u>caméras :</u> <u>20%</u> 17 835.85 €
3 caméras ZI (entrée et sortie ZI)	18 009.00€		<u>Pour CSU</u> : $14350/11=1304.54*3$ caméras = 3914€ <u>Coût total</u> : $3914+18009 =$ 21 923 pour ZI 3 caméras ZI = $17838*3/11 = 4864$ $21923*20\%=4385$ (part Commune) <u>Subvention Région =</u> $17058-4385 = \underline{12673€}$	
TOTAL subventions		8 896.00 €	35 205.00 €	17 835.85 €

Total travaux (€ HT)	89 179.24 €
Total subventions sollicitées	61 936.85€
Autofinancement commune	27 242.39€

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Question n° 3 : Tarifs salle des fêtes

M. le Maire indique qu'il conviendrait de fixer un tarif pour la location de la salle de la cantine scolaire à la salle des fêtes.

A l'unanimité

Reporte cette délibération qui sera prise à un prochain conseil lorsque la commission association aura débattu sur ce sujet.

Question n° 4 : Intégration d'un jeune au comité consultatif

A l'unanimité

Intègre au comité consultatif jeunesse, sport, culture et animation Elias LOCATELLI (13 ans) résidant 48 rue du Château à Brion.

Question n° 5 : devis barrières parking de l'Oignin

A l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise BROSSARD GRILLAGES de MESSIMY d'un montant de 12173.33 € TTC.

Informations diverses :

M. le Maire informe que lors de la conférence des maires du jeudi 23 juin 2022, il a été débattu de la collecte des déchets recyclables.

Il est constaté le débordement récurrent des points de tri et les performances de tri qui ne progressent plus.

Il est proposé par le conseil d'agglomération de passer à la collecte en porte à porte des déchets recyclables (hors verre) à partir du 1^{er} trimestre 2023 et dotation de bacs jaunes pour les particuliers pour les recyclables.

Afin d'optimiser le tri qui ne progresse plus et après délibération du conseil d'agglomération, la collecte en porte à porte des déchets recyclables (hors verre) sera faite à partir du 1^{er} trimestre 2023.

Le plan de sauvegarde communal et le document unique devront être remis à jour ; les conseillers peuvent en prendre connaissance à la mairie

Date à retenir ;

Repas du personnel : le 23 septembre 2022

Séance levée à 21 H 15

Le secrétaire de séance

Cédric PAUGET



Le Maire

Sébastien GUINET

